



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 29
Conseillers excusés et représentés : 4
Conseillers excusés et non représentés : 2

L'an 2026, le lundi 22 juin 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué mardi 16 juin 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29)

Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.

Messieurs BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, TEYSSÉDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (4) :

AUSTRUY Fabien	a donné pouvoir à	Camille VEZY
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MISTRETTA Carole
GUY Carine	a donné pouvoir à	BESSIERE Pierre
RENIER Laura	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique

Conseillers excusés et non représentés (2)

AUGUY-PERIE Nathalie
SMIRNOFF Pierre

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-114 – Subventions d'équipement - Aides à l'installation de téléassistance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-137 relative à l'augmentation du montant de la subvention accordée pour la téléassistance à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2025-160 du 8 décembre 2025 relative au budget primitif 2026 – budget principal ;

Vu la délibération n°2026-069 du 29 avril 2026 relative à l'attribution de subventions d'équipement à 12 demandeurs ;

Considérant ce qui suit :

Pour l'année 2026, le Conseil Municipal a voté un crédit de 1 000 € afin de faciliter l'accès au service de téléassistance à toute personne âgée de plus de 80 ans et vivant seule à Rodez. L'aide financière octroyée correspond au remboursement du coût de l'installation par un opérateur librement choisi, à concurrence d'un montant de 35 €.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Les dossiers déposés en 2026 s'appuient sur les critères en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2026.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 35 € à :

- XXX
- XXX
- XXX
- XXX
- XXX

Le montant total s'élève à hauteur de 175 €.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026
Délibération N°2026-114

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 33 voix pour :

- approuve les attributions de subventions d'équipement ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Ewan FILOE
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 30 juin 2026
Transmise en Préfecture le 30 juin 2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Subventions d'Equipement - Aides à l'installation de Téléassistance

Date de décision: 22/06/2026

Date de réception de l'accusé 30/06/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2026114

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20260622-DEL2026114-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DEL2026114 - Subvention Téléassistance.pdf (

99_DE-012-211202023-20260630-DEL2026114-DE-1-1_1.pdf)